

Call for Papers

Special issue

Towards digitization of cultural practices and contents Issues, limits and legal tools

International Journal for the Semiotics of Law
<https://www.springer.com/journal/11196>

Guest Editors: Marie-Sophie de Clippele & Anne Wagner

It is often claimed that developing a digital strategy to improve access to and participation in culture and cultural heritage increases democratization and citizens' sense of collective belonging. As a result, and particularly in the COVID-19 context, many cultural institutions, both public and private, have accelerated the development of tools for accessing and digitally disseminating their cultural content: online access to collections, visits to museums or 3D virtual sites, visits to entirely online exhibitions, online access to cultural and musical performances, reading of tales via video... Furthermore, participatory digital cultural practices have also increased exponentially to integrate users in the creation, use and transmission of culture and cultural heritage (methods of crowd sourcing, storytelling, citizen science...), notably through digital tools linked to artificial intelligence and virtual reality.

However, this digital craze, already underway before the pandemic, is not without legal difficulties, particularly in the field of intellectual property and data protection, and also raises ethical questions. With the dematerialization of cultural practices and content some legal principles can constitute obstacles, while others can facilitate digitization and access to such content and practices. Both mechanisms in public law – legislation and case law ensuring a balance between rights and interests, such as those of the author, the owner, the user, the personal data subject or controller; participatory governance measures; development of direct and indirect cultural policies... – , as well as tools in private law – licence contracts; property rights; control and access mechanisms such as Digital Rights Management (DRM); legal governance models and structures, etc. – must be examined for an inclusive access to dematerialized cultural practices and content. Nevertheless, the notion of access itself should be examined, including from an ethical point of view: the desire to grant universal access to certain dematerialized cultural content may come up against certain rights and interests, particularly those of the communities of origin, a fortiori when it comes to digitizing sacred objects. Following a decolonial approach to the concepts of access and dematerialization, thought should be given to the inclusion of these communities in the digitization process as well as in the access policies of these digital contents.

The aim of this Special Issue is therefore to question the dematerialization movement from a legal point of view, by **asking within what limits, under what conditions and with what legal tools cultural practices and contents can develop in the context of digitization of cultural practices and contents.**

Three axes are to be explored in this Special Issue, in which more concrete thematic ideas are listed, while being open to other aspects within these three axes:

1. **Digitization and intellectual property**

What are the issues, limits and tools in intellectual property law in the face of digitized cultural practices and content?

- The evolving enforcement of intellectual property rights with the expansion of digitized cultural practices and content;
- The impact of Directive (EU) 2019/790 of the European Parliament and of the Council of 17 April 2019 on copyright and related rights in the digital single market and amending Directives 96/9/EC and 2001/29/EC on intellectual property regimes, in particular with regard to the reproduction right of works of visual art, as well as with regard to other exceptions to the rights of reproduction or communication to the public;
- New licensing practices for the use of new digital tools (co-created digital files, 3D scanning, virtual reality games...);
- The scope of the exceptions to copyright and related rights for user-generated content with cultural creations (quotation, parody, etc.) and the adequacy of remuneration rights
- The issue of restitution of cultural goods and their digitization: the intellectual (and material) rights on these goods.

2. **Digitization, cultural platforms and data protection**

What are the issues, limits and tools in platform law and data protection law in the face of digitized cultural practices and content?

- The role of cultural platforms in guaranteeing access while respecting the principle of cultural diversity (regulation of private cultural platforms, development and accessibility of cultural platforms managed directly by the public authorities, particularly for education and research, etc.);
- The role of new intermediaries in cultural mediation (for ex. risks of new gatekeepers such as streaming platforms for accessing cultural content);
- Data protection of digital cultural content, especially in the case of user-generated content.

3. **Digitization, participatory governance and virtual communities**

What are the issues, limits and tools of participatory governance in the face of digitized cultural practices and content?

- The right(s), interest(s) and/or responsibility(s) for users of these cultural practices;
- Virtual communities vs. communities of origin;
- The principles of participatory governance for these dematerialized cultural practices and contents;
- The challenge of the (digital) commons (need for new open licenses, etc.);
- The role of public authorities in ensuring active participation in culture.

Please send your abstract of 500 words (max.) to Marie-Sophie DE CLIPPELE (marie-sophie.declippele@usaintlouis.be) by **25 February 2022 with decisions made by 25 March 2022**. Papers should be no longer than **15,000** words. The deadline for submitting full papers is **25 August 2022**.

Appel à proposition

Numéro Spécial

Vers une numérisation des pratiques et des contenus culturels Enjeux, limites et outils juridiques

Revue internationale de Sémiotique juridique
<https://www.springer.com/journal/11196>

Directeurs invités : Marie-Sophie de Clippele & Anne Wagner

L'importance de développer une stratégie numérique pour améliorer l'accès et la participation à la culture et au patrimoine culturel est souvent mise en avant pour augmenter la démocratisation et le sentiment d'appartenance collective des citoyens. Dès lors et dans le contexte particulier du COVID-19, nombre d'institutions culturelles, publiques et privées, ont accéléré le développement d'outils d'accès et de diffusion numérique à leurs contenus culturels : accès en ligne aux collections, visite de musées ou de sites virtuels en 3D, visite d'expositions entièrement en ligne, accès en ligne aux représentations culturelles et musicales, lecture de contes par vidéo... Par ailleurs, les pratiques culturelles numériques participatives ont également accru de manière exponentielle pour intégrer les usagers dans la création, l'usage et la transmission de la culture et du patrimoine culturel (méthodes de *crowd sourcing*, *storytelling*, *citizen science*...), notamment par des outils numériques liés à l'intelligence artificielle et à la réalité virtuelle.

Toutefois, cet engouement numérique, déjà entamé avant la pandémie, ne va pas sans poser de difficultés sur le plan juridique, notamment dans le domaine de la propriété intellectuelle et de la protection des données, tout en suscitant quelques interrogations éthiques. La dématérialisation des pratiques et des contenus culturels interroge en effet nombre de principes juridiques, qui peuvent tantôt constituer des obstacles, tantôt faciliter la numérisation et l'accès à ces contenus et pratiques. Ainsi, tant des mécanismes en droit public – législation et jurisprudence veillant à équilibrer les droits et les intérêts, comme ceux de l'auteur, du propriétaire, de l'utilisateur ou du sujet ou contrôleur des données privées ; mesures de gouvernance participative ; développement des politiques culturelles directes et indirectes ... , que des outils en droit privé – contrats de licence ; droits de propriété ; dispositifs de contrôle et d'accès, comme la gestion numérique des droits ; modèles et structures juridiques de gouvernance... - participent à l'enjeu de l'accès aux pratiques et contenus culturels dématérialisés. Néanmoins, la notion d'accès elle-même invite à réfléchir à ses contours, en ce compris sur le plan éthique : la volonté d'ouvrir l'accès de manière universelle à certains contenus culturels dématérialisés peut se heurter à certains droits et intérêts, notamment ceux des communautés d'origine, *a fortiori* lorsqu'il s'agit d'objets sacrés numérisés. Suivant une approche décoloniale quant aux concepts d'accès et de dématérialisation, cela implique une réflexion quant à l'inclusion de ces communautés dans le processus de numérisation ainsi que dans les politiques d'accès de ces contenus numériques.

Le présent appel à propositions a ainsi pour objet d'interroger le mouvement de dématérialisation sur le plan du droit, en se demandant **dans quelles limites, à quelles**

conditions et avec quels outils juridiques les pratiques et contenus culturels peuvent se développer dans un contexte de numérisation.

Trois axes sont explorés dans le cadre de ce Numéro Spécial, dans lesquels sont listées des idées de thématiques plus concrètes, tout en étant ouvert à d'autres aspects au sein de ces trois axes :

1. Numérisation et propriété intellectuelle

Quels enjeux, limites et outils en droit de la propriété intellectuelle face à des pratiques et contenus culturels numérisés ?

- L'évolution de l'application des droits de la propriété intellectuelle avec l'expansion des pratiques et contenus culturels dématérialisés ;
- L'impact de la Directive (UE) 2019/790 du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2019 sur le droit d'auteur et les droits voisins dans le marché unique numérique et modifiant les directives 96/9/CE et 2001/29/CE sur les régimes de propriété intellectuelle, notamment quant au droit à l'image des œuvres d'art visuel, ainsi qu'en ce qui concerne d'autres exceptions aux droits de reproduction ou de communication au public ;
- Les nouvelles pratiques de licences pour utiliser de nouveaux outils numériques (fichiers numériques co-crédés, scan 3D, jeux dans la réalité virtuelle...) ;
- La portée des exceptions au droit d'auteur et aux droits voisins pour les contenus générés par les utilisateurs avec des créations culturelles (citation, parodie, etc.) et l'adéquation des droits de rémunération ;
- L'enjeu de la restitution de biens culturels et de leur numérisation : les droits intellectuels et matériels distincts sur ces biens.

2. Numérisation, plateformes culturelles et protection des données

Quels enjeux, limites et outils en droit des plateformes et en droit de la protection des données face à des pratiques et contenus culturels numérisés ?

- Le rôle des plateformes culturelles pour garantir un accès en respectant le principe de diversité culturelle (régulation de plateformes culturelles privées, conditions de développement et d'accessibilité des plateformes culturelles gérées directement par les pouvoirs publics, notamment pour l'enseignement et la recherche...) ;
- Le rôle des nouveaux intermédiaires dans la médiation culturelle (par exemple, les risques liés à l'apparition de nouveaux gardiens, tels que les plateformes de diffusion en continu, pour l'accès aux contenus culturels) ;
- La protection des données des contenus culturels numériques, notamment en cas de *user-generated content*.

3. Numérisation, gouvernance participative et communautés virtuelles

Quels enjeux, limites et outils de gouvernance participative face à des pratiques et contenus culturels numérisés ?

- Le(s) droit(s), intérêt(s) et/ou responsabilité(s) pour les usagers de ces pratiques culturelles ;
- Communautés virtuelles vs. communautés d'origine ;
- Les principes de gouvernance participative pour ces pratiques et contenus culturels dématérialisés ;
- L'enjeu des communs (numériques) (besoin de nouvelles licences etc.) ;
- Le rôle des pouvoirs publics pour garantir la participation active dans la culture.

Veillez envoyer votre résumé de 500 mots (max.) à Marie-Sophie DE CLIPPELE (marie-sophie.declippele@usaintlouis.be) **avant le 25 février 2022**, les décisions étant prises pour le **25 mars 2022** au plus tard. Les articles ne doivent pas dépasser 15 000 mots. La date limite de soumission des articles de fonds est fixée **au 25 août 2022** au plus tard.